

Avis sur le rayonnement de la recherche et de l'innovation normandes.
---

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

La CGT se félicite que cet avis dénonce avec force dès son propos introductif, « les politiques inégalitaires de l'État en matière de recherche publique qui contribuent à l'accentuation des inégalités économiques régionales ». Nous rajoutons que ses inégalités ne sont pas qu'économiques mais également sociales, puisqu'au final ce sont les personnels de l'Enseignement supérieur et Recherche (ESR), les plus précaires, les étudiant et étudiantes les plus défavorisées socialement, qui font les frais de cette politique !

L'exemple récent de l'université de Rouen qui a décidé de ne pas reconduire son Master Ingénierie et Conseil en Formation à la rentrée est très frappant. Cette décision est tombée le 19 juillet pour les futurs étudiants et étudiantes admis en 2ème année de ce Master, et ce quelques semaines après leurs admissions et les premières inscriptions. Les maigres explications fournies aux concernés par cette suspension sont « que les équipes pédagogiques manquaient de moyens humains et que l'idée de suspendre cette formation c'était aussi de mettre un peu de pression sur la présidence de l'Université ». Autrement dit, par manque de moyens humains et financiers de l'État, ce sont les étudiants et étudiantes qui sont les plus pénalisés et pris en otages !

Mais pas de problème, les étudiants et étudiantes pourront se tourner vers l'enseignement privé ! Comme nous l'avons déjà mentionné dans une précédente déclaration, l'ESR privé, lui se porte à merveille et tout cela avec l'aide de l'argent public. A titre d'exemple, la création du nouveau campus de l'Institut catholique de Paris (ICP) sur un terrain du diocèse de Rouen a bénéficié d'une aide publique (Métropole et Région) à hauteur de 100 % du budget total de cette opération. Financer des travaux dans une propriété diocésaine semble entrer en contradiction avec les principes de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. De plus, les formations proposées par l'ICP concurrencent directement les formations

---

---

universitaires publiques. Invoquer la qualité académique des programmes de l'ICP, c'est dévaloriser les universités et la recherche publique. Quant à la « signature internationale » citée pour cet établissement, elle s'applique uniquement aux diplômes canoniques – c'est-à-dire religieux – qu'il délivre ! et que dire des droits d'inscription à cet institut qui sont 10 fois supérieurs à ceux de l'université publique (de 3 000 € à 7 000 €).

La dépense publique en faveur d'établissements privés sélectifs tourne le dos aux enjeux d'accès égalitaire aux études supérieures. Au moment où l'université publique a besoin d'une ouverture massive de postes d'enseignant et enseignantes, de locaux décents, de logements et d'une restauration pour les étudiants et étudiantes accessibles, il n'est pas envisageable que l'État, et les collectivités locales et en premier lieu la région Normandie financent des projets dont certains sont confessionnels et qui pratiquent la sélection par l'argent. Ce séparatisme universitaire ne doit pas être conforté !

La CGT réaffirme son opposition aux projets de financement d'organisme d'ESR privé type ICP et nous exigeons que l'affectation des fonds publics soient dévolus aux seules structures de l'ESR public.

La CGT votera cet avis.

---